

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 1 (1921)
Heft: 1

Artikel: L'érudition historique en Suisse
Autor: Kern, Léon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-65220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'érudition historique en Suisse.¹⁾

Les chroniqueurs et les annalistes du moyen âge, comme les historiens de l'antiquité, ont eu fréquemment à leur disposition des actes authentiques et les ont utilisés dans leurs écrits.

Ainsi, les moines de St. Gall qui, pendant plusieurs siècles, ont écrit les chroniques connues sous le nom de *Casus Monasterii S. Galli*, avaient sous la main une magnifique collection de documents. Parfois, ils ont volontairement négligé d'en tirer parti.²⁾ Souvent, ils y ont recouru; mais, quand bien même ils avaient devant les yeux des actes authentiques, ils n'ont pu se défaire de leurs passions personnelles. C'est le cas de la plupart des chroniqueurs, surtout des chroniqueurs contemporains des événements qu'ils rapportent. Le cas de Ratpert, le premier auteur des *Casus*, est topique. Le couvent de St. Gall prétendait être un monastère royal, exempt de toute juridiction épiscopale. Ce fut le sujet de longs démêlés avec l'évêque de Constance

¹⁾ Cet article est un extrait d'une leçon d'ouverture faite à l'Université de Lausanne le 13 janvier 1921. L'introduction concernant les sciences auxiliaires de l'histoire en général — leur classification, leur définition, leurs méthodes — et la conclusion ayant trait à l'influence de ces sciences, ont été supprimées. Ces deux parties étaient destinées aux étudiants: il n'y a pas lieu de les publier dans cette revue. Si j'en fais mention, c'est pour rendre à cette leçon sa véritable physionomie et donner en même temps la raison pour laquelle j'ai traité ici un peu sommairement l'érudition au XIXe s.

²⁾ Ainsi Ekkehart IV qui, en parlant de l'accroissement des domaines de St. Gall, dit: „*Multa sunt aetiam, quae per concambium ei adquisivit [Salomon], quae item in cartis armarii, qui scire voluerit, legere poterit.*“ (Ekkeharti (IV.) *Casus Sancti Galli*, ed. G. Meyer von Knonau, dans les *Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte von St. Gallen*, t. 15 [1877], p. 103—104.)

dont les droits étaient incontestables, comme le prouvent les actes qui nous sont parvenus de l'abbaye même; néanmoins St. Gall parvint, au début du IXe. s., à faire reconnaître sa complète indépendance. Dans la partie de son oeuvre qui a trait à cette lutte, Ratpert est peu croyable et son récit est souvent en contradiction avec les documents; mais dès le moment où St. Gall échappe à l'autorité de l'évêque de Constance, sa chronique se rapproche beaucoup plus de la vérité.³⁾

Ce sont des constatations de ce genre qui ont poussé les érudits à accorder aux documents d'archives plus de confiance qu'aux témoignages des chroniqueurs, sans toutefois rejeter entièrement les récits des chroniques ou des annales. En effet, un notaire rédacteur d'une charte a moins d'intérêt à se tromper ou à nous tromper, les parties intéressées ou les témoins étant en quelque sorte des garants de sa bonne foi.

D'autre part, les chroniqueurs du moyen âge, comme l'a si justement remarqué Mr. Giry, „n'ont guère cité les chartes que pour relater les faits mêmes qu'elles avaient eu pour objet de constater.“⁴⁾

Les historiens modernes, au contraire, cherchent dans les documents d'archives nombre de renseignements juridiques, philologiques, généalogiques qu'il n'était pas dans l'intention des scribes de donner. Et pour eux, ces renseignements ont d'autant plus de valeur qu'ils les tirent de documents qui n'étaient pas destinés à cette utilisation et dont ils sont en mesure de vérifier l'authenticité.

De cette question d'authenticité, les chroniqueurs se sont peu souciés. Sans doute, certains d'entre eux, comme Otton de Freising ne manquaient point de sens critique; mais ce sont des exceptions. Pourtant les actes faux ne manquaient pas.

On a retrouvé des bulles fausses dans les archives de l'évêque de Bâle, des monastères bénédictins de Schaffhouse, de St. Gall,

³⁾ v. l'excellente préface qu'a donnée G. Meyer von Knonau aux *Ratperti Casus Sancti Galli* dans les *Mitteilungen ... von St. Gallen*, t. 13 (1872).

⁴⁾ Giry (A.), *Manuel de diplomatique*, Paris (1894), p. 53.

de Muri, du prieuré clunisien de Payerne.⁵⁾ Les bourgeois de Berne fabriquèrent leur charte de franchises qu'ils attribuèrent à Frédéric II et à laquelle ils appendirent une bulle d'or de l'empereur empruntée à un autre diplôme.⁶⁾ L'abbaye de Frienisberg, au canton de Berne, était, déjà au XVe. s., connue par ses falsifications.⁷⁾

Au moyen âge, cette question des faux avait de l'importance surtout au point de vue juridique; les diplômes et les chartes constituaient pour leurs possesseurs des privilèges et des droits. Aussi, lorsqu'un document était discuté, c'étaient les chancelleries, les tribunaux, laïques et ecclésiastiques, qui étaient chargés d'en vérifier l'authenticité.

En 1175, l'évêque de Constance eut à juger un procès qui était né entre deux de ses clercs au sujet de la possession de l'église de Langrickenbach au canton de Thurgovie. A l'appui de ses prétentions, l'un produisit un diplôme impérial; l'autre le rejeta. Suivant l'habitude de ce temps,⁸⁾ on se référa aux chroniques; la souscription impériale fut trouvée fausse et le sceau déclaré contrefait à raison de sa fabrication récente qui apparaissait par la couleur et l'odeur de la cire.⁹⁾

Au début du XVe. s., une affaire de faux troubla la paisible existence des Neuchâtelois. Dans l'intention de créer des difficultés à Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel, Vauthier de

⁵⁾ Brackmann (A.), *Papsturkunden der Schweiz . . . mit kritischen Exkursen von P. Kehr und A. Brackmann. Extrait des Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse. 1904. Heft 5.*)

⁶⁾ Wattenwyl, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, t. I, p. 353 et suiv. — Welti, *Die Rechtsquellen des Kantons Bern*, t. I, p. IX et suiv.

⁷⁾ Berne, *Archives d'Etat. Fonds Aarberg*, acte du 26 novembre 1412. — Latin. *Missivenbuch D*, 290 b. — Mr. le Prof. Türlér a fait, à l'Université de Berne, sa leçon d'ouverture sur les faux de Frienisberg: malheureusement, il ne l'a pas publiée.

⁸⁾ Bresslau (H.), *Handbuch der Urkundenlehre*, 2e éd., Leipzig 1912, t. I, p. 16.

⁹⁾ *Thurgauisches Urkundenbuch*, ed. Meyer, t. II, n. 51, p. 189.

Rochefort, aidé d'un chanoine nommé Jacques Leschet, fabriqua, au profit de la ville et du chapitre de Neuchâtel, des chartes de franchises qu'il fit remonter aux XIII^e. et XIV^e. s. Le procès fut long et mouvementé. On fit examiner ces lettres à Paris, par des „gens expertes“ et „tant de seel comme de parchemin et escripture icelles lettres furent trouvées faulses ou à tout le moins suspectes de faulsetez.“¹⁰⁾

On pourrait donner encore d'autres exemples. Mais, dans la plupart des cas que nous connaissons, les actes étaient ou contemporains ou peu anciens. Il n'était pas difficile, par les témoins ou les scribes, d'en démontrer la fausseté. Ainsi, en 1392, un lombard établi à Berne, nommé Etienne Gutwerie (Bonarmi) avait cédé à deux bourgeois de Fribourg une lettre, par laquelle une personne du nom d'Anna de Grasbourg reconnaissait devoir à lui, Gutwerie, ou au porteur de la dite lettre, la somme de 311 Gulden. Anna de Grasbourg refusa d'en effectuer le paiement. Elle contesta l'authenticité de l'acte, prétendant que les sceaux étaient faux et l'écriture inconnue. L'affaire fut portée devant le tribunal de Berne. Les gens à qui les sceaux étaient censés appartenir, confirmèrent l'accusation de la défenderesse et les scribes de la ville déclarèrent l'écriture inconnue et étrangère.¹¹⁾

La critique diplomatique n'était donc pas inconnue au moyen âge; mais elle était sommaire et pouvait facilement devenir insuffisante, pour peu que les actes produits fussent anciens ou de provenance étrangère. Pour qu'un corps de doctrine fût constitué, que des règles de critique fussent bien établies, il était nécessaire de comparer les actes entre eux et de connaître leurs caractères communs. Ce travail de comparaison exigeait de nombreux documents. En ce sens, les progrès de la critique

¹⁰⁾ Neuchâtel, Archives d'Etat. Actes n. G. 2. n. 16 et B. n. 11. — Sur cette affaire, on peut consulter, mais avec précaution, Riezler (Sigmund), *Geschichte des fürstlichen Hauses Fürstenberg . . .* (Tübingen 1883), p. 175—177.

¹¹⁾ Paris, Bibliothèque Nationale. Fonds des manuscrits allemands 214 n. 20. Mr. le Prof. Türler possède une copie de cet acte: il l'a très obligeamment mise à ma disposition.

d'érudition dépendaient du développement des études historiques, de l'utilisation et de la publication des sources par les historiens.¹²⁾

Dès la fin du XIVe. s. et surtout pendant le XVe. s. — au moment où les villes accrurent leur puissance territoriale — des dépôts d'archives se constituèrent et s'organisèrent un peu partout, à Bâle,¹³⁾ avec Hans Gerster, à Zurich,¹⁴⁾ avec Jean Binder et Michel Stebler dit Graf, à l'abbaye de St. Gall,¹⁵⁾ sous l'impulsion de l'abbé Ulrich VIII (Roesch), à Berne,¹⁶⁾ avec Thüring Fricker.

De nombreux documents furent copiés. Des historiographes officiels comme Justinger, et surtout Anshelm, ou des religieux comme Gall Oehem, de l'abbaye de Reichenau, utilisèrent — et ils l'ont fait avec intelligence — les documents qu'il leur était permis de consulter. Mais les archives étaient difficilement accessibles.

Pour que les documents diplomatiques fussent mis à la portée des érudits, il fallut l'imprimerie.

En Italie comme en Allemagne, la Renaissance contribua fortement au développement des recherches historiques et des travaux critiques. Scaliger posa les bases inébranlables de la chronologie dans son traité *De emendatione temporum*. En Suisse, ce mouvement qui coïncida à peu près avec l'introduction de l'imprimerie dans notre pays, se manifesta surtout au XVIe. s. Au même temps, les polémiques d'histoire religieuse suscitées par la Réforme, firent avancer plus encore la recherche, la

¹²⁾ Il m'est impossible de donner ici toute la bibliographie relative à chaque historien ou érudit suisse dont je parlerai. Je ne peux que renvoyer le lecteur à G. von Wyss, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*, Zürich 1895, et à E. Fueter, *Geschichte der neueren Historiographie*, München und Berlin 1911.

¹³⁾ Wackernagel (R.), *Repertorium des Staatsarchivs zu Basel*, Basel 1904, p. IX—XI.

¹⁴⁾ Schweizer (Paul), *Geschichte des Zürcher Staatsarchivs* dans le *Neujahrsblatt zum Besten des Waisenhauses in Zürich*, 1894, p. 13—15.

¹⁵⁾ Häne (J.), *Inventar des Stiftsarchivs St. Gallen* dans les *Inventare schweizerischer Archive*, 1895, p. 119.

¹⁶⁾ Türlér (H.), *Inventar des Staatsarchivs des Kantons Bern*, *ibid.*, p. 39.

publication et la critique des sources. Parmi les humanistes suisses, le médecin et jurisconsulte saint-Gallois Vadian (J. de Watt) occupe la première place. Son grand sens critique, il le montre dans une dissertation sur l'ancienne église qu'il écrivit en 1537, sous le titre de: „Farrago antiquitatum alamanicarum“.¹⁷⁾ Non seulement il se sert des documents des archives de l'abbaye de St. Gall, mais il en publie un certain nombre qu'il accompagne d'explications sur les formules, les expressions, les termes techniques. C'est comme une esquisse de doctrine diplomatique; mais c'est en même temps une attaque contre le catholicisme, et les amis de Vadian voient uniquement dans ce petit traité une oeuvre destinée à glorifier le protestantisme.¹⁸⁾ Ce caractère apologétique qui relègue au second plan les préoccupations critiques est commun à toutes les publications de cette époque. Néanmoins Vadian dépasse de beaucoup ses contemporains, Bonivard, Bullinger, Simmler, le Grison Durich Chiampel (Ulricus Campellus) et même Anshelm.

Dès le XVe. s., on s'était beaucoup occupé en Allemagne de recueillir les monuments de l'histoire nationale. Cette tendance, sous l'influence de l'humanisme, apparaît nettement chez Sebastian Münster, chez le bâlois Christian Würstisen et surtout chez Stumpf et chez Tschudi. Historiens, chercheurs actifs, Stumpf et en particulier Tschudi recueillent de très nombreux textes diplomatiques, des documents qu'ils employent dans leurs chroniques; mais leur critique est le plus souvent en défaut, quand ils ne se livrent pas à des falsifications; et si parfois ils émettent quelques principes de critique, il semble que ce soit précisément pour ne point les appliquer dans leurs oeuvres.

¹⁷⁾ Publié par Goldast au t. III de ses *Scriptores rerum Alamanicarum*.

¹⁸⁾ *Farrago praeterea de collegiis et monasteriis Germaniae veteribus, ut in regno Francorum et in secutorum principum saeculis aliquot habuerunt, ex synodorum decretis et monumentis tum Francicis tum Alemanicis conscripta, duos in libros digesta, ex quibus candidus lector facile intelliget, quanta probitate nostra faciant qui veterem illam ad puritatem Christianismi disciplinam tot saeculis intermissam desiderant.* Johannes Kessler, *Sabbata*, ed. 1902, p. 608.

Depuis la seconde moitié du XVIe. s. paraissent des traités de méthodologie historique, dans le genre de celui que donnera, en 1654, J. H. Hottinger. Là aussi, on trouve des traces de critique et on sent un effort dans la classification des sources.

A mesure que le temps avance, et pendant tout le XVIIe. s., on travaille activement à la mise en ordre des archives (Lucerne, Zurich, Bâle, St. Gall, Berne). Le nombre des publications de documents et des ouvrages où les chartes sont employées et discutées ne cesse de croître. Goldast édite une centaine de chartes provenant de l'abbaye de St. Gall. En 1660, Guichenon fait paraître à Lyon son „Histoire généalogique de la royale maison de Savoie“ contenant de nombreux actes intéressant la Suisse romande. Les couvents eux-mêmes publient leurs documents. A St. Gall est imprimé par les soins du P. Brüllisauer, le *Codex traditionum*; Placide Reymann et Augustin Reding, abbés d'Einsiedeln, font publier les documents de leur monastère; Wettingen édite, en 1694, un recueil de ses chartes. Mais ces recueils, composés à la manière des cartulaires, sont tirés à un très petit nombre d'exemplaires, pour un but pratique, à l'intention de la maison et non des érudits, soit pour l'administration des propriétés, soit pour la défense de droits contestés. En effet, pendant tout le XVIIe. s., les chartes furent l'objet de nombreuses et vives discussions. Des débats s'engagèrent en France à l'occasion de généalogies; en Allemagne, au sujet des privilèges d'immédiateté. De là, naquirent ces célèbres contestations que l'on a appelées les *bella diplomatica*. Quantité de dissertations furent publiées en Allemagne; la seule qui mérite d'être citée est celle du professeur Conring qui, pour la première fois, „formula un principe général: la comparaison des actes suspects avec des actes non douteux émanés de la même autorité.“¹⁹⁾ La critique diplomatique était en germe dans ces *bella diplomatica* comme elle l'était dans les procès débattus devant les tribunaux au moyen âge. Mais, comme

¹⁹⁾ Prou (M.), *Cours de diplomatique*. Leçon d'ouverture faite à l'École des Chartes le 25 janvier 1900. (Extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement*) Paris 1900, p. 16.

l'a dit Mr. Prou, „la critique des actes ne pouvait devenir scientifique que si, se soustrayant aux débats judiciaires, elle passait des hommes de loi aux historiens, si, en d'autres termes, les actes perdant leur caractère originel n'étaient plus considérés que comme documents historiques.“²⁰⁾

L'érudit qui, le premier, tenta de poser des règles générales de critique en dehors de toute préoccupation juridique ou théologique, est le jésuite Daniel van Papenbroeck, communément appelé Papebroch,²¹⁾ qui publia en 1675, en tête du t. II. d'avril des *Acta Sanctorum* un traité intitulé: *Propylaeum antiquarium circa veri ac falsi discrimen in vetustis membranis*. Son matériel était insuffisant, sa conclusion trop générale. Il émit des doutes sur l'authenticité de la plus grande partie des diplômes conservés dans les archives de St. Denis. Cette condamnation émut les bénédictins. L'un d'eux, dom Jean Mabillon, de la congrégation de St. Maur, à l'abbaye de St. Germain des Prés à Paris, entreprit de répondre au bollandiste. Cette réponse, il la publia en 1681, sous la forme de traité général intitulé *De re diplomatica libri VI.*²²⁾ Une véritable doctrine était formulée; l'essai de Mabillon — bien qu'il ne fut pas exempt d'erreurs — était un véritable chef-d'oeuvre. Et le P. Papebroch écrivit au bénédictin français: „Je n'ai plus d'autre satisfaction d'avoir écrit sur cette matière que celle de vous avoir donné occasion de composer un ouvrage si accompli... Ne faites pas difficulté, toutes les fois que vous en aurez l'occasion, de dire publiquement que je suis entièrement de votre avis.“²³⁾

Malgré les stupides attaques des jésuites de Paris, le *de re diplomatica* eut dans l'Europe savante un immense re-

²⁰⁾ Prou, *Leçon d'ouverture*, p. 16.

²¹⁾ Sur Papebroch, v. Delehaye (H.), *A travers trois siècles. L'oeuvre des Bollandistes 1615—1915*, Bruxelles, 1920, p. 33 et suiv.

²²⁾ Voir l'excellente analyse du *de re diplomatica* donnée par Léon Levillain, dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon*, Ligugé-Paris 1908, p. 193 et suiv.

²³⁾ Giry (A.), *Manuel de diplomatique*, p. 60 et suiv. — Prou, *Leçon d'ouverture*, p. 17 et suiv.

tentissement. Non seulement il jetait les fondements de la critique diplomatique, mais il inaugurait en quelque sorte l'étude de la paléographie²⁴⁾ et apportait de précieux renseignements chronologiques. A dire vrai, il souleva bien des discussions et subit de nombreuses corrections, mais aujourd'hui encore, dans ses grandes lignes, il reste tel que Mabillon l'a donné.

Pour comprendre les raisons de ce succès, il faut non pas seulement saisir toute la valeur de la diplomatique de Mabillon; il faut ne pas oublier que jusqu'alors les érudits n'avaient comme méthode et comme doctrine que leur expérience personnelle. Désormais, on pouvait travailler avec sûreté à l'aménagement, à la publication et à l'utilisation des textes. En Allemagne, cet enseignement fut immédiatement organisé dans plusieurs Universités.

Dans cet âge diplomatique (*aevum diplomaticum*), comme on aimait à appeler la fin du XVIIe. s. et le début du XVIIIe. s. l'influence de Mabillon et de la congrégation de St. Maur, se fit particulièrement sentir en Suisse, dans les monastères bénédictins. Avec ses confrères d'en deçà du Jura, le savant diplomate français correspondait régulièrement. Dans l'été 1683,²⁵⁾ accompagné de son fidèle ami Dom Michel Germain, il vint dans notre pays à la recherche de documents destinés aux *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* et aux *Annales de l'ordre*. Il s'arrêta à Bâle et à Wettingen, puis passa à Muri, à Einsiedlen, à St. Gall. Dans toutes les archives et bibliothèques qu'il visita, il nota les manuscrits et documents qui l'intéressaient. A St. Gall qui l'attirait particulièrement, il trouva le P. Herrmann Schenk, remarquable érudit qui lui montra les trésors de

²⁴⁾ *Vorlesungen und Abhandlungen von Ludwig Traube*, herausgegeben von Franz Boll, München 1909, I, p. 13 et suiv.

²⁵⁾ *L'Iter Germanicum* est publié dans le t. 4 des *Vetera Analecta*, Paris 1685; de la partie relative à la Suisse, une bonne traduction a été donnée par le Dr. H. Herzog sous le titre de: *Jean Mabillons Schweizerreise*, dans le *Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau*, 1900, p. 57 et suiv.

son abbaye.²⁶⁾ Avec Disentis²⁷⁾ et Rheinau, Mabillon était également en relations suivies. Après la mort du maître (1707), ce commerce continue entre ses successeurs, dom Ruinart et dom Massuet d'une part, et les bénédictins de Suisse, d'autre part, dom Maurice Müller et dom Innocent Müller à St. Gall, dom Frowin Christen puis le P. Straumeyer à Engelberg,²⁸⁾ dom Gerold Zurlauben, abbé de Rheinau, dom Adalbert de Funs, abbé de Disentis. Tous ces érudits fournissent à leurs confrères français des renseignements sur les manuscrits et les documents de leurs archives, font pour eux des copies et leur envoient même des compilations sur leur maison.²⁹⁾ Bien que ce ne soient pas là des travaux de pure diplomatique, ou de grande érudition, cette participation modeste, mais active, des bénédictins suisses aux grandes oeuvres de la congrégation de St. Maur, mérite d'être notée. Elle favorise les recherches historiques et donne le goût de la critique diplomatique. A St. Gall, on continue la publication de documents commencée avec le „Codex Traditionum“. C'est cette tradition d'activité scientifique que suivront plus tard des érudits comme le P. Maurice Hohenbaum

²⁶⁾ Les lettres adressées par Mabillon et les bénédictins français aux religieux de St. Gall sont conservées en partie aux archives de l'abbaye de St. Gall. Elles ont été publiées, mais non sans de nombreuses erreurs, par Alph. Dantier, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires* . . . , t. VI, 1857, p. 436 et suiv. — Le Dr. Herzog, op. cit., p. 92—93, a publié une lettre de Mabillon à l'abbé Zurlauben de Muri. Ce sont, à ma connaissance, les seules lettres des bénédictins français qui existent dans les archives de Suisse. Par contre, on trouve à Paris, Bibliothèque Nationale, Mss. fr. 19. 639, 19. 650, 19. 651, 19. 664, 19. 669, 19. 678 et 17. 702 toute une série de lettres émanant des bénédictins suisses. — Voir aussi Lecomte (Maurice), *La publication des „Annales Ordinis Sancti Benedicti“ dans Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon*, p. 253 et suiv.

²⁷⁾ Les religieux de Disentis ont fait copier à Paris, dans les mss. indiqués ci-dessus, la correspondance provenant de leur abbaye.

²⁸⁾ Engelberg, Archives de l'abbaye, Cista G.

²⁹⁾ Lecomte (Maurice), *La publication des „Annales“*, p. 271. — Delisle (Léopold), *Dépouillement alphabétique du „Monasticon benedictinum“* dans *Revue des bibliothèques*, 1897, p. 241 et suiv.

van der Meer, à Rheinau, le P. Pius Kolb et le P. Ildefons von Arx, à St. Gall.

A ce moment-là, certains „religieux morts au monde menaient grand bruit par le monde.“

L'abbaye de Muri possédait un manuscrit appelé *Acta Murensia*, contenant une histoire de sa fondation et une généalogie de la famille de son fondateur, le comte de Habsbourg. Ce manuscrit, édité pour la première fois en 1618, par Nicolas Claude Fabri de Peiresc, conseiller au Parlement d'Aix-en-Provence, avait servi à dom Tschudi pour son histoire sur les origines et la généalogie des comtes de Habsbourg. En 1737, il fut l'objet d'un examen attentif par un bénédictin de St. Blaise dans la Forêt-Noire, le P. Marquart Hergott, qui contesta son authenticité et dressa une autre liste généalogique. Un religieux de Muri, le P. Fridolin Kopp, répliqua à Hergott et en même temps donna une nouvelle et meilleure édition des *Acta Murensia*. Ce qui lui attira une réponse de St. Blaise, de la part du P. Rustenus Heer. Et cette discussion provoqua une nouvelle dissertation de Muri, du P. J. B. Wieland. Cette polémique qui aurait pu durer encore, fut interrompue par la Cour de Vienne qui ne voyait pas sans inquiétude ces bons religieux donner une origine alsacienne à la famille de Habsbourg. Au XIX^e. s., la question des *Acta Murensia* a été reprise, mais elle n'est pas encore liquidée définitivement.³⁰⁾

Ce mouvement ne se fit pas sentir seulement dans les monastères. Il y eut des „bénédictins laïques“. Parmi eux, il faut citer en premier lieu, Jean Jacques Scheuchzer, professeur à Zurich. Médecin de profession, naturaliste, voyageur, alpiniste remarquable, auteur d'innombrables travaux scientifiques, entretenant une correspondance très active avec la plupart des savants d'Europe, médecins, naturalistes, historiens, il trouva le temps de s'occuper d'histoire. Véritable érudit, il s'attacha avant tout à recueillir des documents, à les copier, à les analyser et à en

³⁰⁾ Wyss (G. von), *Historiographie*, p. 68—70. — Ingold (A. M. P.), *Deux bénédictins alsaciens de Mury et Grandidier. Lettres inédites sur les Acta Murensia*, Paris-Colmar, 1895. — Brackmann (A.), *Papsturkunden der Schweiz*, p. 477 et suiv.

faire la critique. Ses *Diplomata historiae patriae* ne comprennent pas moins de 29 volumes de copies qu'il a, pour la plus grande partie, faites personnellement. Ses autres ouvrages historiques sont encore presque tous inédits. En 1730, il publia un recueil intitulé: *Alphabeti ex diplomatibus et codicibus Thuricensibus specimen*, comprenant 22 planches précédées de 7 feuilles de texte. Dans les planches, il donne des alphabets, des souscriptions, des ruches, des monogrammes et des dessins de sceaux empruntés à des diplômes, à divers documents d'archives auxquels il consacre, dans sa préface, une courte notice critique. Sans doute cet ouvrage n'a aujourd'hui plus grande valeur; mais c'est le premier recueil de fac-similés qui a été publié en Suisse, en même temps que le premier ouvrage de paléographie et de diplomatique.

La chronologie eut aussi dans notre pays des amateurs. Les travaux du médecin bâlois, J. H. Staehelin³¹⁾ et du pasteur bernois Jean Jacques Zehender³²⁾ fondés sur les traités de Scaliger et du P. Petau, ne sont à citer que pour mémoire. Le *Historisch Diplomatisches Jahrzeitbuch zur Prüfung der Urkunden* publié en 1779, par l'infortuné pasteur J. H. Waser, marque sur eux un certain progrès, du fait qu'il a utilisé comme source l'Art de vérifier les dates dont les bénédictins français venaient de donner une nouvelle édition.

Tout le long du XVIIIe. s., il faut noter des efforts pour améliorer le classement et la réorganisation des archives, notamment ceux de Jacques Christophe Frey à Bâle et du pasteur Jacques Meyer à Zurich. Ces travaux de classement répondaient certainement au goût du temps.

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les collections — manuscrites ou imprimées — de documents, tous les recueils de textes qui ont été constitués un peu partout en Suisse au XVIIIe. s.

³¹⁾ *Theses Chronologico-historicas de Variis Epochis et annorum periodis quas . . . die III. Septembris An. MDCCVI . . . exponet Joh. Henricus Staehelius . . .*

³²⁾ *Versuch einer historischen Chronologie . . . von Johann Jacob Zehender . . . Bern, 1738.*

Il est impossible de citer ici tous les historiens qui ont utilisé, critiqué ou publié des actes dans leurs oeuvres. Tout ce mouvement est d'inégale valeur. Je dois me contenter de nommer Christophe Frédéric Werdmüller, Zoller, Dürsteler, Jean-Jacques Simmler en Suisse orientale; Daniel Bruckner, Jean-Rodolphe Waldkirch à Bâle, le général Beat Fidèle de Zurlauben à Zoug, le chanoine Fontaine à Fribourg, Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, abbé d'Hauterive, le bon doyen Bridel, Ruchat, J. A. Gautier, P. J. de Rivaz, en Suisse romande.

Certains de ces érudits firent même copier à l'étranger des documents relatifs à notre contrée.³³⁾

Pour être complet, il faut mentionner des publications de textes intéressant notre pays, entreprises par trois savants étrangers, le P. Neugart,³⁴⁾ le P. Eichhorn³⁵⁾ et le P. Ussermann.³⁶⁾

Les bibliothèques de Zurich et de Berne publièrent leurs catalogues. De 1760 à 1772, Jean Rodolphe de Sinner édita un catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Berne.

Des efforts furent faits pour l'élaboration de recueils bibliographiques par Jean-Henri Rahn, Scheuchzer, J. B. Ott et tout un groupe d'érudits sous la direction de Bodmer et Breitinger; mais ils furent insuffisants ou n'aboutirent pas.

C'est Gottlieb-Emmanuel de Haller qui, sur la fin de sa vie, réalisa cette tentative. Sa Bibliothèque historique de la Suisse, qu'on peut comparer à la Bibliothèque historique de la France du P. Jacques Lelong, parut à Berne, de 1784 à 1787, en 6 volumes. On l'a joliment appelée l'inventaire et le testament de l'ancienne confédération. En effet, ce sont toutes les richesses historiques de la vieille Suisse qui sont énumérées dans les 11 000 numéros que comprennent ces 6 volumes.

³³⁾ Ainsi Zurlauben qui faisait copier à Cluny des documents, par Lambert de Barive. — Aarau, Bibliothèque cantonale, *Stemmatographia Zurlaubiana*, t. 54, 69, 92 et 94. — Schweizer. Museum, 1784, p. 257—259.

³⁴⁾ *Codex diplomaticus Alemanniae et Burgundiae transjuranae intra fines diocesis Constantiensis*, 2 vol. 1791—1795.

³⁵⁾ *Episcopatus Curiensis*, 1797.

³⁶⁾ *Prodromus Germaniae Sacrae*, 1792.

Aujourd'hui encore elle sert aux érudits qui y trouvent l'indication de manuscrits appartenant à des particuliers ou disparus depuis le XVIIIe. s. et une bibliographie abondante des anciens livres relatifs à notre histoire.

Dans la plupart des pays, les travaux d'érudition historique furent singulièrement ralentis sinon interrompus par les événements politiques de la fin du XVIIIe. s. et du début du XIXe. Le mouvement reprit vers 1820. La fondation, en Allemagne, de la Société pour la publication des *Monumenta Germaniae historica* (1819) et, en France, la création de l'École des Chartes (1821) — qui fut l'aboutissement d'un projet élaboré en 1806 déjà — marquent le début de cette renaissance.

En Suisse, le renouveau historique se manifesta en ce même temps sous l'influence de Jean de Müller, sous l'action plus efficace de Kopp de Lucerne, Zellweger de Trogen, Lüthy de Soleure. Il m'est impossible, ici, de citer tous les érudits du XIXe. s. et de donner la liste de leurs travaux, ce qui d'ailleurs a déjà été fait à plusieurs reprises. Je ne peux qu'indiquer brièvement les principales phases de ce développement de l'érudition historique.

Les changements apportés à la constitution politique de la Suisse provoquèrent la création de nouvelles archives. Au cours du XVIIIe. s., des travaux assez importants avaient, comme nous l'avons noté, été effectués dans les archives. Mais des progrès considérables dans l'organisation et le classement, restaient à faire. Il importait aussi de réunir des collections dispersées, de les mettre à la disposition du public et de lever les difficultés qui s'opposaient autrefois à l'entrée des érudits dans les dépôts. Ce fut l'oeuvre du XIXe. s. Il est actuellement peu d'archives qui ne soient classées et qui ne possèdent d'inventaires, manuscrits ou imprimés.³⁷⁾

De leur côté, plusieurs bibliothèques entreprirent la publication des catalogues de leurs livres, qui sont souvent, pour les historiens, de précieux documents. On dressa également des catalogues de manuscrits.

³⁷⁾ V. article *Archives* dans le Dictionnaire historique suisse.

La bibliographie, si brillamment cultivée, par de Haller, fit l'objet de nombreux travaux, notamment de Sinner, Brandstetter, Barth³⁸⁾ et des rédacteurs de l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*.

Les érudits ne se contentèrent pas de ranger les documents dans les archives et les bibliothèques, d'établir et de donner aux chercheurs des inventaires. Ils se mirent à publier des collections de textes, des recueils d'actes de toutes les parties de la Suisse. Cette entreprise remarquable n'aurait jamais pu être tentée sans l'appui des sociétés d'histoire.

En 1811, l'avoyer de Mülinen essaya de grouper les historiens suisses. Des sociétés cantonales et régionales se constituèrent à Zürich (1818), à Bâle (1836), en Suisse romande (1837), à Fribourg. Et, en 1840, sur l'initiative de Zellweger, fut créée la société actuelle d'histoire suisse, réunissant des érudits et des historiens de tous les cantons.

Ces sociétés d'histoire,³⁹⁾ dont le nombre n'a cessé de croître pendant tout le XIXe. s., ont publié, dans leurs organes ou isolément, quantité de documents et de textes de toute espèce; ainsi la Société générale d'histoire suisse, dans ses *Sources de l'histoire de Suisse*, la Société d'histoire de la Suisse romande et la Société d'histoire du Canton de Genève, dans leurs excellentes collections de *Mémoires et documents*, la Société des Cinq-Cantons de la Suisse centrale, dans sa revue *der Geschichtsfreund*; pour ne citer que les principales publications.

Des recueils d'actes, des *Urkundenbücher*, ont été publiés, entre autres, à St. Gall, à Berne, à Zurich, à Bâle. Plusieurs ouvrages de ce genre n'auraient pu être menés à chef sans le concours et l'appui financier des gouvernements cantonaux. Où l'action des autorités s'est particulièrement fait

³⁸⁾ Barth, *Bibliographie der Schweizer Geschichte*, 3 vol. 1914—1915 dans *Quellen zur schw. Geschichte*, IV. Abt., Bd. I—III.

³⁹⁾ v. Guiland (Antoine), *Les études historiques en Suisse*. (Extrait de la *Revue de synthèse historique*.) Paris 1913, qui, dans ce très bon article, donne toute la bibliographie.

sentir, c'est dans la publication des actes et „recès“ de l'ancienne Confédération (Abschiede) et des documents relatifs à la République helvétique. Ces vastes répertoires ont été entièrement édités aux frais de la Confédération. Bien plus, le Conseil fédéral a fait entreprendre des recherches dans les principales archives d'Europe et copier la plupart des actes intéressant la Suisse.

Aujourd'hui, presque tous les cantons possèdent des recueils de documents ou des registres, entièrement publiés ou en cours de publication.⁴⁰⁾

Pendant le XIXe. s., l'Allemagne contribua activement au progrès de la critique d'érudition. Les *Regesta* de Böhmer, dont le premier volume parut en 1831, furent le point de départ de nombreux travaux de ce genre. Aussi n'est-il pas étonnant que, sur ce terrain, la Suisse ait subi l'influence allemande. D'autant plus que, au moyen âge, notre pays avait fait partie de l'Empire et que quantité de nos documents trouvèrent place dans les publications allemandes.

L'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire du moyen âge existe actuellement, plus ou moins développé, dans toutes les Universités de Suisse. A Berne, il est organisé depuis 1861, à Bâle, depuis 1875, à Zurich, depuis 1881, à Fribourg, depuis la fondation de son Université (1889), à Genève, depuis une trentaine d'années, à Neuchâtel, depuis 7 à 8 ans; à Lausanne, il a été créé en 1920.⁴¹⁾ Il n'a pas porté autant de fruits qu'on aurait pu en attendre. La critique même des actes ne s'est exercée, il faut le reconnaître, qu'assez rarement. Les diplômes royaux et les privilèges pontificaux ont été étudiés par des savants étrangers. La diplomatique des actes privés, malgré les matériaux dont nous disposons, a peu retenu l'attention des érudits. C'est la chronologie et l'historiographie qui semblent avoir offert le plus d'intérêt.⁴²⁾

⁴⁰⁾ V. article *Archives*, déjà cité.

⁴¹⁾ Sur l'enseignement dans les Universités suisses de l'héraldique, la sphragistique, la généalogie et la numismatique, v. *Archives héraldiques suisses*, 1919, p. 138—140.

⁴²⁾ Sans oublier cependant le remarquable ouvrage de C. M. Briquet sur les *Filigra nes*.

Cette absence presque complète de travaux théoriques sur les sciences auxiliaires de l'histoire est compensée par la publication de certains recueils de documents dont je viens de parler, comme ceux de Zurich et de Bâle où sont appliquées avec la plus grande précision les règles de la critique d'érudition.

Au total, la Suisse n'a pas donné à l'érudition historique des travaux de doctrine, comme la France et l'Allemagne. Elle s'est contentée de publier, avec soin, ses monuments d'histoire et avant tout d'histoire locale.

Léon Kern.